

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 801

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 2

À la fin de l’alinéa 14, substituer aux mots :

« en cas de renouvellement de la mesure » ;

les mots :

« est renouvelée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.